

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

31 mars 2011 – 18h00

Communauté de communes de l'Isle Crémieu à Villemoirieu

Approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 24/02/11

1^{ère} partie : SYMBORD

- Compte administratif 2010 Budget principal
- Compte de gestion 2010 Budget principal
- Budget primitif 2011 Budget principal
- Montant de la participation financière 2011 Budget principal (compétence SCOT)
- Lancement de l'évaluation du contenu du SCOT
- Portage de NATURA 2000 par la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu
- Tableau de bord SCOT
- Questions diverses

2^{ème} partie: CDRA

- Compte administratif 2010 et affectation du résultat Budget annexe CDRA
- Compte de gestion 2010 Budget annexe CDRA
- Budget primitif 2011 Budget annexe CDRA
- Montant de la participation financière 2011 Budget annexe CDRA (compétence CDRA)
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h10

1^{ère} PARTIE : SYMBORD

Présents : Mesdames, Messieurs, ALLENDRIEU Jean, ANDLAUER Michel, ANDREU Jean-Louis, BON Bruno, BOSSY Claude, BRENIER Jean-Yves, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, DAINA Louis, DAVRIEUX Roger, DESCAMPS Gil, DEZEMPTTE Gérard, GAUTHIER Patrick, GENTIL Yves, GIMEL Daniel, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, ROUX Elisabeth, SBAFFE Jean-Louis, TOURNIER Marcel, TUDURI Alain, ZAMBERNARDI Jacques.

Pouvoirs : Monsieur PAVIET-SALOMON donne pouvoir à Monsieur MENUET, Monsieur MOYNE-BRESSAND donne pouvoir à Monsieur DEZEMPTTE, Monsieur GIROUD donne pouvoir à Monsieur BUHAGIAR, Monsieur BONNARD donne pouvoir à Monsieur CHAMPIER, Monsieur BLERIoT donne pouvoir à Monsieur MOLINA, Madame SAINT-GENIS donne pouvoir à Monsieur GAUTHIER, Madame PAIN donne pouvoir à Monsieur JOANNON, Monsieur CHEVROT donne pouvoir à Monsieur DAVRIEUX, Monsieur GINDRE donne pouvoir à Monsieur BOSSY.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur MOLINA est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Approbation du compte-rendu :

Le Compte-rendu du Conseil syndical du 24 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

Inscription des questions diverses SYMBORD :

- ✓ Intervention du Syndicat Mixte auprès des sénateurs de l'Isère

1^{ère} PARTIE : SYMBORD

1. Compte administratif 2010 Budget principal

Le compte administratif ci-dessous a fait l'objet d'une présentation en Bureau syndical le 17 mars 2011. Monsieur MENUET quitte la salle pendant l'exposé et le vote du Compte administratif 2010 qui est présenté par Monsieur ZAMBERNARDI, vice-président.

Compte administratif 2010 (en euros)

FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	BP 2010	Réalisé 2010	Recettes	BP 2010	Réalisé 2010
Charges à caractère général	130 907 €	74 567 €	Excédent reporté (2009)	88 547€	88 547 €
Charges de personnel (chef de projet SCOT)	62 055 €	51 910 €			
Dépenses imprévues	18 000 €	0 €	Subventions Région	600 €	0 €
Virement à la section d'investissement	1 633 €	0 €	Cotisations	159 500 €	155 945 €
Autres charges gestion courante	47 200 €	34 758 €	Reversement du budget annexe	34 481 €	35 024 €
Dotations aux amortissements	23 333 €	23 322 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	283 128 €	184 557 €		283 128 €	279 516 €

INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	BP 2010	Réalisé 2010	Recettes	BP 2010	Réalisé 2010
Dépenses imprévues	2 000 €	0 €	Résultat 2010 reporté	23 608 €	23 608 €
			Virement de la section fonctionnement	1 633 €	0 €
			FCTVA	100 €	124 €
Etudes	45 000 €	0 €	Subvention Région	3 000 €	0 €
Mobilier et Matériels	4 674 €	2 239 €	Amortissements	23 333 €	23 322 €
Transfert de mandat	1 415 €	1 415 €	Transfert de mandat	1 415 €	1 415 €
TOTAL INVESTISSEMENT	53 089 €	3 654 €		53 089 €	48 469 €

Affectation du résultat 2010 (en euros)

Libellé	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	94 958,05	44 816,59
Excédent à reporter sur 2011	139 774,64	

Objet : Compte administratif 2010 du budget principal du Syndicat Mixte Boucle du Rhône en Dauphiné

Pour ce point de l'ordre du jour, la Présidence est assurée par Jacques ZAMBERNARDI Vice-président en lieu et place du Président qui quitte la salle.

Les membres du Conseil syndical **approuvent** le compte administratif 2010 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	184 558,07 €	3 653,82 €
Recettes	279 516,12 €	48 470,41€
Résultat	94 958,05 €	44 816,59 €

ADOPTÉ : à 22 voix pour, 0 voix contre, 13 abstentions.

Après l'adoption du compte administratif 2010 du budget principal, les 3 exemplaires réglementaires, qui seront transmis à la Sous-préfecture de la Tour du Pin pour contrôle de légalité et à la Trésorerie de Crémieu, sont remis à chaque conseiller syndical afin qu'ils y apposent leurs signatures.

2. Compte de gestion 2010 du budget principal

Jacques ZAMBERNARDI, Vice-président, indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2010. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2010. Monsieur le Vice-président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif présenté ci-dessus.

Objet : Approbation du compte de gestion 2010 du budget principal

Jacques ZAMBERNARDI, Vice-président, indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2010. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2010. Monsieur le Vice-président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2010.

Après discussion, le Conseil syndical

- **approuve** le compte de gestion 2010 pour le Budget principal
- **déclare** que le compte de gestion du budget principal dressé par le trésorier du Syndicat Mixte pour l'exercice 2010 n'appelle aucune observation ni réserve.

ADOPTÉ : à 35 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

3. Budget primitif 2011 du budget principal

Suite au débat d'orientations budgétaires du 24 février 2011, les remarques des conseillers syndicaux et la remise du compte de gestion ont permis d'apporter des précisions et des ajustements au budget.

Le budget primitif ci-dessous a fait l'objet d'une présentation en Bureau syndical le 17 mars 2011.

Monsieur ZAMBERNARDI présente le budget primitif 2011 du budget principal qui tient compte en dépenses et en recettes :

- de la répartition des charges à caractère général entre les 2 budgets
- du résultat définitif 2010
- En dépenses de fonctionnement :
 - ✓ Répartition des charges de structure (50% par budget)
 - ✓ Honoraires d'avocat en hausse en raison des procédures juridiques en cours
 - ✓ Optimisation des dépenses de communication (tous les travaux réalisés en 2010 (budget 2010 de 20 000 euros et 4 000 euros réalisés) sont arrêtés et dans l'attente des résultats des groupes de travail)
 - ✓ Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT (coût de 1 000 euros pour que le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné puisse participer comme les autres SCOT de l'inter-Scot aux réflexions et démarches en cours au niveau national)
- En dépenses d'investissement :
 - ✓ Maintien du budget pour le Schéma de secteur (prévu par le SCOT et délibération prise en 2009) et l'acquisition d'un SIG (Système Informatique Géographique pour faire l'évaluation de la mise en œuvre de notre SCOT)
 - ✓ Proposition d'un budget pour l'évaluation du contenu du SCOT, budget qui a été validé suite à la réflexion du groupe de travail
 - ✓ Equipement de la structure presque terminé, le budget proposé est divisé par 2 par rapport à l'exercice précédent

- En recettes de fonctionnement :
 - ✓ excédent 2010 à reporter
 - ✓ subvention Région étude Saint Exupéry (étude inscrite depuis plusieurs années au budget de fonctionnement dans l'attente de sa réalisation)
 - ✓ cotisations des adhérents
 - ✓ reversement de frais du budget annexe

- En recettes d'investissement :
 - ✓ excédent 2010 à reporter
 - ✓ subvention Région acquisition d'un SIG
 - ✓ FCTVA
 - ✓ amortissements des immobilisations

FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	BP 2010	BP 2011	Recettes	BP 2010	BP 2011
Charges à caractère général	130 907 €	142 000 €	Excédent reporté (2010)	88 547€	94 958 €
Charges de personnel (chef de projet SCOT)	62 055 €	57 200 €			
Charges exceptionnelles	0 €	200 €			
Dépenses imprévues	18 000 €	16 253 €	Subventions Région	600 €	600 €
Virement à la section d'investissement	1 633 €	0 €	Cotisations	159 500 €	153 300 €
Autres charges gestion courante	47 200 €	46 500 €	Reversement du budget annexe	34 481 €	37 439 €
Dotations aux amortissements	23 333 €	24 144 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	283 128 €	286 297 €		283 128 €	286 297 €

INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	BP 2010	BP 2011	Recettes	BP 2010	BP 2011
Dépenses imprévues	2 000 €	5 095 €	Résultat 2010 reporté	23 608 €	44 816 €
			Virement de la section fonctionnement	1 633 €	0 €
			FCTVA	100 €	635 €
Etudes	45 000 €	65 000 €	Subvention Région	3 000 €	3 000 €
Mobilier et Matériels	4 674 €	2 500 €	Amortissements	23 333 €	24 144 €
Transfert de mandat	1 415 €	0 €	Transfert de mandat	1 415 €	0 €
TOTAL INVESTISSEMENT	53 089 €	72 595 €		53 089 €	72 595 €

Monsieur DEZEMPTE souhaite faire 3 observations :

- il y a un excédent à reporter du budget 2010 sur le budget 2011 et pourtant il n'y aurait préalablement pas eu d'affectation de cet excédent
- au vu du montant important de cet excédent, il aurait été souhaitable de baisser plus les cotisations 2011 afin que le Syndicat Mixte ne fasse pas de réserve financière
- les dépenses imprévues le sont-elles réellement ?

Par ailleurs, il souhaite obtenir les documents légaux correspondants au budget 2011 du Syndicat Mixte. Les tableaux proposés ci-dessus ne respectant pas la réglementation, mais permettent toutefois une meilleure appréhension du budget.

Monsieur MENUET rappelle le souhait émis lors des votes des budgets précédents d'une présentation simplifiée des comptes afin de permettre plus de clarté, de lisibilité et de compréhension pour l'ensemble des conseillers syndicaux.

Monsieur BUHAGIAR intervient pour souligner que le budget est présenté de cette manière depuis le démarrage du SCOT et qu'il ne comprend pas pourquoi aujourd'hui cette présentation poserait problème.

Monsieur MENUET propose d'adresser à chacun des 43 conseillers syndicaux, en plus du compte-rendu de la séance, la copie du budget primitif 2011 et du compte administratif 2010 dans leur intégralité tels qu'ils sont adressés au Trésorier et à la Sous-préfecture de la Tour du Pin.

Monsieur DEZEMPTE précise que si le budget n'est pas présenté d'une manière réglementaire, il ne sera pas légal et pourra donc faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif.

Monsieur GENTIL ne souhaite pas polémiquer sur le budget 2011 et rappelle que celui-ci est consultable au siège du Syndicat Mixte par toute personne qui le souhaiterait.

Monsieur DEZEMPTE ne souhaite pas que son observation soit prise en compte pour cette année mais qu'elle serve pour la préparation du budget 2012.

Monsieur MENUET répond à l'interrogation de Monsieur DEZEMPTE et précise que le poste « dépenses imprévues » permet au Syndicat Mixte d'équilibrer son budget.

En ce qui concerne l'observation faite par Monsieur DEZEMPTE concernant la baisse insuffisante des cotisations cette année, Monsieur MENUET rappelle que ces montants ont été présentés :

- lors de la réunion de Bureau syndical du 10 février 2011
- lors du Conseil syndical du DOB du 24 février 2011
- et lors du Bureau syndical du 17 mars dernier préparant le Conseil syndical de vote du budget.

A aucun moment lors de ces réunions préparatoires cette question n'a été évoquée, le Président prend donc acte de la remarque de Monsieur DEZEMPTE.

Monsieur ZAMBERNARDI soumet au vote le budget primitif 2011 du budget principal du Syndicat Mixte.

Objet : Budget primitif 2011 du budget principal du Syndicat Mixte Boucle du Rhône en Dauphiné

Les membres du Conseil syndical **approuvent** le budget primitif 2011 équilibré présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	286 297 €	72 595 €
Recettes	286 297 €	72 595 €

ADOPTÉ : à 24 voix pour, 0 voix contre, 13 abstentions

Après l'adoption du budget primitif 2011 du budget principal, les 3 exemplaires réglementaires, qui seront transmis à la Sous-préfecture de la Tour du Pin pour contrôle de légalité et à la Trésorerie de Crémieu, sont remis à chaque conseiller syndical afin qu'ils y apposent leurs signatures.

4. Montant de la participation financière 2011 du budget principal (compétence SCOT)

Les cotisations 2011 ont fait l'objet d'une présentation en Bureau syndical le 17 mars 2011.

Monsieur ZAMBERNARDI présente le détail fixant la cotisation du budget principal :

Définition du montant de cotisation SYMBORD

Etant donné :

- le montant de l'excédent 2010 à reporter
- les projets d'étude à mener en 2011
- l'augmentation de population DGF 2010
- le budget prévisionnel 2011 proposé

→ Pas d'évolution de la méthode de calcul validée en 2010 : Charges du poste de chef de projet SCOT sur le budget principal et subventions sur le budget CDRA

POUR 2011 :

- ❖ HYPOTHESE SYMBORD = 80 692 habitants (DGF 2010)
Budget SYMBORD : 153 314 € à financer

Prévision de cotisation SYMBORD 2011 : $153\,314/80\,692 = 1.90 \text{ €/hab.}$ (contre 2,00 €/hab. en 2010)

Objet : Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif 2011 – budget principal du Syndicat Mixte Boucle du Rhône en Dauphiné

Pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte perçoit chaque année des collectivités locales membres une cotisation financière.

Conformément à la délibération du conseil syndical du 11 février 2010 qui instaure un nouveau mode de calcul des cotisations et au regard des dépenses et recettes prévues sur l'exercice 2011, il est proposé au conseil syndical de fixer le montant de la participation financière à 1,90 € par habitant pour l'année 2011 pour l'ensemble des collectivités locales adhérentes au Syndicat Mixte.

Après délibération, le Conseil Syndical **approuve** la proposition et **fixe** le montant de la participation financière par habitant à **1,90 €** pour l'année 2011 pour le budget principal (compétence SCOT).

ADOPTÉ : à 24 voix pour, 0 voix contre, 13 abstentions.

5. Lancement de l'évaluation du contenu du SCOT

Le groupe de travail « Evolution SCOT » mis en place en décembre 2010 a restitué ses travaux lors du conseil syndical du 17 mars 2011 * qui lui a été dédié.

** Hors séance : Un compte-rendu spécifique pour cette restitution a été établi et diffusé le 12 avril 2011 à l'ensemble des conseillers syndicaux.*

A l'unanimité, les conseillers syndicaux présents le 17 mars 2011 ont validé le lancement de l'évaluation du contenu de notre SCOT en rapport au référentiel du SCOT Grenelle 2 et à la nouvelle loi sur l'urbanisme commercial. Ce lancement doit faire l'objet d'une délibération.

Ensuite, au regard de ce contenu, il sera décidé si le SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné doit être révisé, modifié ou laissé en l'état.

L'échéancier présenté par Monsieur GINDRE le 17 mars est le suivant : cette évaluation du référentiel doit être terminée avant la fin 2011 en raison d'un rétro-planning serré si nous souhaitons avoir terminé le travail avant la fin du mandat. Un cahier des charges va être préparé, un bureau d'études sera choisi lors d'une procédure de marché public au plus tard en juin prochain. Cela permettra ainsi de savoir en décembre 2011 ce qui doit être mis en œuvre. Pour rappel, l'objectif n'est pas de réviser avant la fin du mandat.

Monsieur MENUET soumet le lancement de l'évaluation du contenu du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné au vote.

Objet : Lancement de l'évaluation du contenu du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné

Suite à la réunion du groupe de travail « Evolution SCOT ? » du 17 mars 2011, il est proposé au conseil syndical de lancer une étude qui aura pour objectif d'évaluer le contenu de notre SCOT en rapport au référentiel du SCOT Grenelle 2 et à la nouvelle loi sur l'urbanisme commercial.

Un cahier des charges sera élaboré par le Syndicat Mixte et présenté en Bureau syndical.

L'objectif est d'avoir sélectionné un prestataire au plus tard en juin 2011, l'évaluation se déroulant sur le 2^{ème} semestre 2011.

Après en avoir délibéré, Le Conseil syndical, **valide** le lancement de l'évaluation du contenu du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné en rapport au référentiel du SCOT Grenelle 2 et à la nouvelle loi sur l'urbanisme commercial.

ADOPTÉ : à 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

6. Portage de NATURA 2000 par la Communauté de Communes Isle Crémieu

Monsieur MENUET rappelle le contexte : par courrier en date du 25 février 2011, le Syndicat Mixte a été saisi par la Sous-préfecture de la Tour du Pin pour donner son avis sur le portage du DOCOB de NATURA 2000 site ISLE CREMIEU par la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (CCIC).

Lors du Bureau syndical du 17 mars 2011, les membres du Bureau ont convenu de mettre une délibération à l'ordre du jour du Conseil pour que le Syndicat Mixte précise s'il est d'accord sur le portage par la CCIC :

- sans débat
- avec un vote à bulletin secret.

Pour information, la CCIC s'est portée volontaire pour arranger le territoire malgré une disparité des 37 communes concernées (plusieurs EPCI concernés : CAPI/CCPC/CCIC/CCBD).

La CCIC ne s'engagera que si elle reçoit l'avis favorable des 37 communes.

Sur demande des membres du Bureau, le courrier du Sous-préfet a été joint à la convocation.

Monsieur DEZEMPTE ne souhaite pas prendre part au vote car il considère que ce serait s'immiscer dans la gestion de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu, collectivité territoriale autonome.

Monsieur MENUET rappelle que cette demande émane du Sous-préfet de la Tour du Pin.

Monsieur DEZEMPTE précise que la Communauté de Communes Porte Dauphinoise Lyon Satolas ne participe pas au vote.

Monsieur MENUET soumet au vote à bulletin secret :

- pour un avis favorable : OUI
- pour un avis défavorable : NON.

Le nombre de votants est de 23.

Les résultats sont les suivants :

OUI : 16

NON : 3

BLANCS : 4.

L'avis du Syndicat Mixte est donc réputé favorable au portage du DOCOB NATURA 2000 site Isle Crémieu par la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu.

Objet : Avis du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné sur le portage du DOCOB de NATURA 2000 site Isle Crémieu par la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu

Afin de confier la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) du site NATURA 2000 Isle Crémieu à la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (CCIC), Monsieur le Sous-préfet de la Tour du Pin a saisi les collectivités concernées.

Ainsi, le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné doit donner son avis sur la candidature de la CCIC.

Un vote à bulletin secret est proposé par le Président.

La Communauté de Communes Porte Dauphinoise Lyon Satolas ne souhaite pas prendre part au vote.

Nombre de votants : 23

Résultats : 16 OUI – 3 NON – 4 BLANCS

Le conseil syndical donne un **avis favorable** au portage du DOCOB NATURA 2000 site Isle Crémieu par la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu.

7. Informations sur le SCOT

- Afin de suivre l'avancement des différentes procédures d'aménagement engagées par les communes du territoire et les différents partenaires, un tableau de bord annuel a été mis en place.

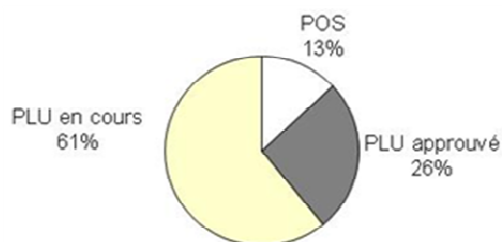
AVIS EMIS PAR LE SYNDICAT MIXTE – ANNEE 2011						
Correspondant	Objet	Date réception	Date limite	Date de l'avis	Date envoi	Nature de l'avis
Panossas	PLU arrêté par délibération du 10/01/2011	24/02/2011	24/05/2011	Bureau syndical prévu le jeudi 19 mai 2011		

IMPORTANT : le bureau syndical du jeudi 19 mai 2011 à partir de 18h dans les locaux de la CCIC annule et remplace celui prévu le jeudi 26 mai 2011.

Ordre du jour du jeudi 19 mai : le PLU de Panossas, les premiers travaux sur le cahier des charges du lancement de l'évaluation de notre SCOT et la préparation du conseil syndical du jeudi 16 juin 2011.

• La situation des documents d'urbanisme :

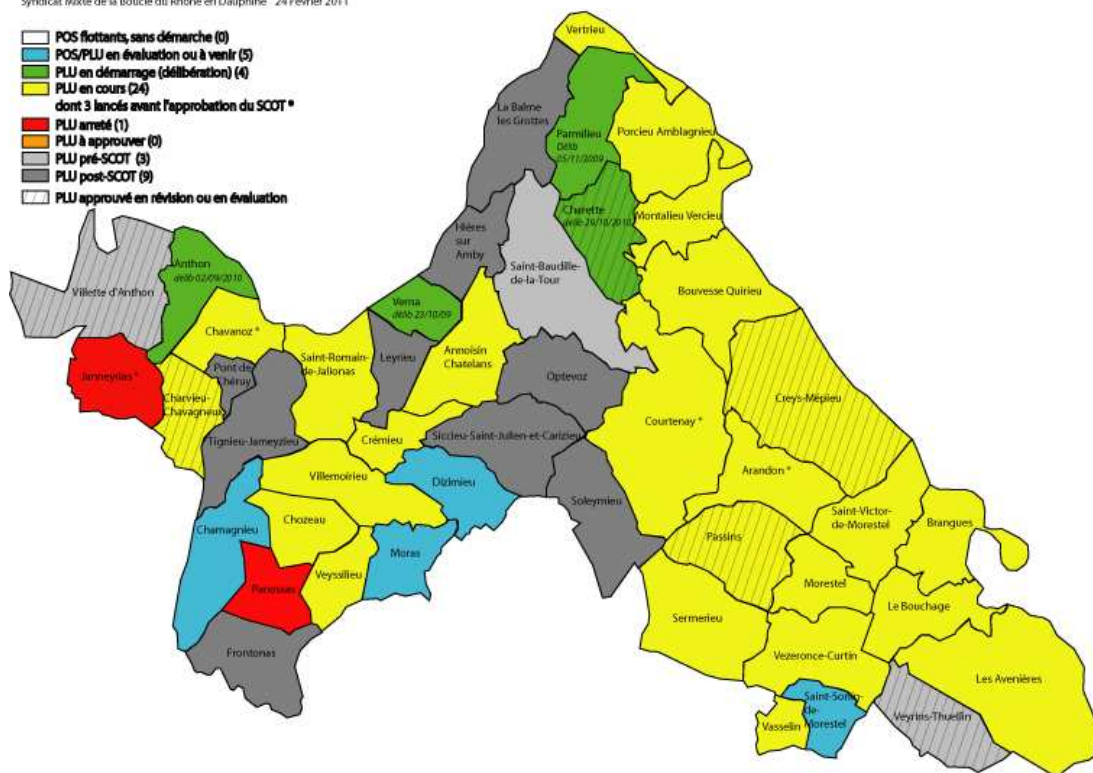
Répartition POS/PLU au 31 mars 2011



Etat des documents d'urbanisme

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné - 24 Février 2011

- POS flottants, sans démarche (0)
- POS/PLU en évaluation ou à venir (5)
- PLU en démarrage (délibération) (4)
- PLU en cours (24)
dont 3 lancés avant l'approbation du SCOT *
- PLU arrêté (1)
- PLU à approuver (0)
- PLU pré-SCOT (3)
- PLU post-SCOT (9)
- PLU approuvé en révision ou en évaluation



8. Questions diverses

✓ Question posée aux sénateurs de l'Isère en décembre 2010 :

Après analyse et validation d'une position commune en inter-Scot chaque territoire est intervenu auprès de ses élus. La lettre du Syndicat Mixte et du sénateur Bernard Saugey ont été remis le 24/02/11 en conseil syndical.

En complément, la lettre de la sénatrice Annie David qui prévoit le dépôt d'un amendement est distribué en séance.

2^{ème} PARTIE : CDRA

Présents : Mesdames, Messieurs, ALLENDRIEU Jean, ANDLAUER Michel, ANDREU Jean-Louis, BRENIER Jean-Yves, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, DAINA Louis, DAVRIEUX Roger, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GIMEL Daniel, HOTE Daniel, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, TOURNIER Marcel, TUDURI Alain, ZAMBERNARDI Jacques.

Pouvoirs : Monsieur GIROUD donne pouvoir à Monsieur BUHAGIAR, Monsieur BONNARD donne pouvoir à Monsieur CHAMPIER, Monsieur BLEROT donne pouvoir à Monsieur MOLINA, Monsieur CHEVROT donne pouvoir à Monsieur DAVRIEUX.

Inscription des questions diverses CDRA :

Pas de questions diverses.

Monsieur MENUET demande aux conseillers syndicaux la possibilité de présenter un nouveau sujet à l'ordre du jour : il s'agit de délibérer pour obtenir des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général de l'Isère dans le cadre de l'action 12-1 Rapprochement Ecoles-Entreprises.

A l'unanimité, les conseillers syndicaux valident ce sujet qui fera l'objet d'un débat et d'une délibération après l'examen des autres sujets à l'ordre du jour de la partie CDRA.

9. Compte administratif 2010 du budget annexe CDRA

Le compte administratif ci-dessous a fait l'objet d'une présentation en Bureau syndical le 17 mars 2011. Monsieur MENUET quitte la salle pendant l'exposé et le vote du Compte administratif 2010 qui est présenté par Monsieur ZAMBERNARDI, vice-président.

Compte administratif 2010 (en euros)

FONCTIONNEMENT – BUDGET ANNEXE CDRA

Dépenses	BP 2010	Réalisé 2010	Recettes	BP 2010	Réalisé 2010
Charges à caractère général	32 000 €	7 308 €	Excédent reporté (2009)	189 093 €	189 093 €
Charges de personnel	138 000 €	134 341 €			
Dépenses imprévues	22 033 €	0 €	Subventions Région Département	-	213 432 €
Virement à investissement	39 644 €	0 €			
Autres charges gestion courantes	22 000 €	8 000 €			
Reversement du budget annexe au budget principal	34 481 €	34 481 €	Cotisations	169 800 €	159 132 €
Reversement cotisations actions CDRA déléguées	48 250 €	38 495 €			
Prestations de services actions CDRA	216 700 €	19 582 €			
Dotations aux amortissements	19 217 €	15 601 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	572 325 €	257 808 €			

INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE CDRA

Dépenses	BP 2010	Réalisé 2010	Recettes	BP 2010	Réalisé 2010
Solde d'exécution d'investissement reporté	32 142 €	32 141 €	Virement de section fonctionnement	39 644 €	0 €
Frais d'études	151 500 €	86 578 €	FCTVA	900 €	963 €
			Excédents de fonctionnement	32 142 €	32 141 €
Achat informatique et mobilier	4 000 €	1 708 €	Subventions Région et département	95 739 €	63 174 €
			Amortissement immobilisations	19 217 €	15 601 €
Transfert de mandat	9 658 €	9 658 €	Transfert de mandat	9 658 €	9 658 €
TOTAL INVESTISSEMENT	197 300 €	130 085 €		197 300 €	121 537 €

Objet : Compte administratif 2010 du budget annexe CDRA du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Pour ce point de l'ordre du jour, la Présidence est assurée par Jacques ZAMBERNARDI Vice-président en lieu et place du Président qui quitte la salle.

Les membres du Conseil syndical **approuvent** le compte administratif 2010 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	257 808,49 €	130 084,24 €
Recettes	522 121,86 €	121 536,40 €
Résultat	264 313,37 €	- 8 547,84 €

ADOpte : à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

10. Affectation du résultat 2010 du budget annexe CDRA

Affectation du résultat 2010 (en euros)

Libellé	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	264 313,37	- 8 547,84
Excédent à reporter sur 2011	255 765,53	

Objet : Compte administratif 2010 du budget annexe CDRA du Syndicat Mixte Boucle du Rhône en Dauphiné - Affectation du résultat

Pour ce point de l'ordre du jour, la Présidence est assurée par Jacques ZAMBERNARDI Vice-président en lieu et place du Président qui quitte la salle.

Après présentation du compte administratif 2010 et afin de couvrir le solde négatif de la section d'investissement, les membres du Conseil syndical, après avoir délibéré :

- **décident** pour le budget primitif 2011 d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2010, soit 8 548 euros au compte 1068 pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement.
La différence, soit 255 765 euros, est reportée au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté.

ADOPTÉ : à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Après l'adoption du compte administratif 2010 du budget annexe CDRA, les 3 exemplaires réglementaires, qui seront transmis à la Sous-préfecture de la Tour du Pin pour contrôle de légalité et à la Trésorerie de Crémieu, sont remis à chaque conseiller syndical afin qu'ils y apposent leurs signatures.

11. Compte de gestion 2010 du budget annexe CDRA

Jacques ZAMBERNARDI, Vice-président, indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget annexe CDRA tenu par le trésorier pour l'exercice 2010. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2010. Monsieur le Vice-président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif présenté ci-dessus.

Objet : Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe CDRA

Jacques ZAMBERNARDI, Vice-président, indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget annexe CDRA tenu par le trésorier pour l'exercice 2010. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2010. Monsieur le vice-président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2010.

Après discussion, le Conseil syndical

- **approuve** le compte de gestion 2010 pour le Budget annexe CDRA
- **déclare** que le compte de gestion du budget annexe CDRA dressé par le trésorier du Syndicat Mixte pour l'exercice 2010 n'appelle aucune observation ni réserve.

ADOPTÉ : à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Monsieur MENUET propose de joindre au compte-rendu de la séance le texte précisant à quelles dates doivent être votés le compte administratif et le compte de gestion d'une collectivité.

12. Budget primitif 2011 du budget annexe CDRA

Monsieur ZAMBERNARDI présente le budget primitif 2011 du budget principal qui tient compte en dépenses et en recettes :

- de la répartition des charges à caractère général entre les 2 budgets
- du résultat définitif 2010

Le budget primitif ci-dessous a fait l'objet d'une présentation en Bureau syndical le 17 mars 2011.

- En dépenses de fonctionnement :
 - ✓ maintien d'une réserve financière pour les futures actions du CDRA

- En dépenses d'investissement :
 - ✓ schémas directeurs en cours de réalisation donc baisse du budget
 - ✓ équipement de la structure presque terminé, budget divisé par 2 par rapport à l'exercice précédent

- En recettes de fonctionnement :
 - ✓ reversement du budget principal (poste assistante de gestion)
 - ✓ subventions Région et CG38
 - ✓ cotisations des adhérents CDRA

- En recettes d'investissement :
 - ✓ subvention Région et CG38
 - ✓ FCTVA
 - ✓ amortissements des immobilisations

FONCTIONNEMENT – BUDGET ANNEXE CDRA

Dépenses	BP 2010	BP 2011	Recettes	BP 2010	BP 2011
Charges à caractère général	32 000 €	34 000 €	Excédent reporté (2010)	189 093 €	255 765 €
Charges de personnel	138 000 €	141 200 €			
Dépenses imprévues	22 033 €	20 076 €	Subventions Région – Département	213 432 €	207 450 €
Virement à investissement	39 644 €	1 382 €			
Charges exceptionnelles	0 €	100 €			
Autres charges gestion courantes	22 000 €	8 000 €			
Reversement du budget annexe au budget principal	34 481 €	37 439 €	Cotisations	169 800 €	169 700 €
Reversement cotisations actions CDRA déléguées	48 250 €	48 450 €			
Prestations de services actions CDRA	216 700 €	302 139 €			
Dotations aux amortissements	19 217 €	40 129 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	572 325 €	632 915 €			

INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE CDRA

Dépenses	BP 2010	BP 2011	Recettes	BP 2010	BP 2011
Solde d'exécution d'investissement reporté	32 142 €	8 548 €	Virement de la section fonctionnement	39 644 €	1 382 €
Frais d'études	151 500 €	67 000 €	FCTVA	900 €	7 489 €
			Excédents de fonctionnement	32 142 €	8 548 €
Achat informatique et mobilier	4 000 €	2 000 €	Subventions Région et département	95 739 €	20 000 €
			Amortissement immobilisations	19 217 €	40 129 €
Transfert de mandat	9 658 €	0 €	Transfert de mandat	9 658 €	0 €
TOTAL INVESTISSEMENT	197 300 €	77 548 €		197 300 €	77 548 €

Objet : Budget primitif 2011 du budget annexe CDRA du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Les membres du Conseil syndical **approuvent** le budget primitif 2011 équilibré présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	632 915 €	77 548 €
Recettes	632 915 €	77 548 €

ADOPTÉ : à 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Après l'adoption du budget primitif 2011 du budget annexe CDRA, les 3 exemplaires réglementaires, qui seront transmis à la Sous-préfecture de la Tour du Pin pour contrôle de légalité et à la Trésorerie de Crémieu, sont remis à chaque conseiller syndical afin qu'ils y apposent leurs signatures.

13. Montant participation financière 2011 du budget annexe (compétence CDRA)

Les cotisations 2011 ont fait l'objet d'une présentation en Bureau syndical le 17 mars 2011.

Monsieur ZAMBERNARDI présente le détail fixant la cotisation du budget annexe CDRA :

Définition du montant de cotisation CDRA pour la compétence CDRA :

Etant donné :

- le montant de l'excédent 2010 à reporter
 - les projets d'études à mener en 2011
 - l'augmentation de population DGF 2010
 - le budget primitif proposé
-
- Pas d'évolution du mode de calcul défini en 2010 (charges poste SCOT sur le budget principal et subventions sur le budget annexe)
 - Hypothèse CDRA = 61 936 habitants (DGF 2010)
 - Budget SYMBORD : 169 800 € à financer par les cotisations adhérents

 - Soit $169800/61936 =$ **cotisation 2.74 €/ hab.** (contre 2,78 €/ hab. en 2010)

Objet : Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif 2011 du budget annexe CDRA du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte perçoit chaque année une cotisation financière des collectivités et EPCI adhérents à cette compétence optionnelle.

Conformément aux délibérations du conseil syndical du 11 février 2010 qui instaure un nouveau mode de calcul des cotisations et fixe la population de référence pour le calcul de la cotisation CDRA et au regard des dépenses et recettes prévues sur l'exercice 2011, il est proposé au conseil syndical de fixer le montant de la participation financière à 2.74 € par habitant pour l'année 2011 pour l'ensemble des collectivités locales adhérentes à cette compétence optionnelle.

Après délibération, le Conseil Syndical **approuve** la proposition et **fixe** le montant de la participation financière par habitant à **2.74 €** pour l'année 2011 pour la compétence CDRA.

ADOPTÉ : à 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

14. Demande de subvention – action 12-1 Rapprochement écoles-entreprises : soutien au projet Energies et Territoire du LEAP

Dans le cadre du CDRA 2 et de l'action 12-1 rapprochement écoles-entreprises, le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné travaille en partenariat avec le lycée agricole de Villemoirieu (LEAP).

Deux étudiantes en BTS service en espace rural mènent une réflexion sur le lien entre Aménagement du territoire et maîtrise des énergies. Il s'agit de proposer une action de sensibilisation auprès du grand public et des élus du territoire sur ce thème.

Les étudiantes travaillent sur la définition de « messages » issus de leur réflexion et souhaitent créer une manifestation originale afin de sensibiliser société civile et élus à cette problématique. Elles se sont rapprochées d'une ligue d'interprétation (LILY) afin de réaliser une soirée spectacle autour de ce thème.

Le montant de l'action est de 1 458 €.

Les subventions à percevoir sont les suivantes : RRA 583 € (40%) et CG38 292 € (20%).

L'autofinancement du SYMBORD est donc de 583 €.

Objet : demande de subvention – action 12-1 Rapprochement écoles-entreprises : soutien au projet Energies et Territoire du LEAP

Dans le cadre du CDRA 2 et de l'action 12-1 rapprochement écoles-entreprises, le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné travaille en partenariat avec le lycée agricole de Villemoirieu (LEAP).

Deux étudiantes en BTS service en espace rural mènent une réflexion sur le lien entre Aménagement du territoire et maîtrise des énergies. Il s'agit de proposer une action de sensibilisation auprès du grand public et des élus du territoire sur ce thème.

Les étudiantes travaillent sur la définition de « messages » issus de leur réflexion et souhaitent créer une manifestation originale afin de sensibiliser société civile et élus à cette problématique. Elles se sont rapprochées d'une ligue d'interprétation (LILY) afin de réaliser une soirée spectacle autour de ce thème.

Pour le Syndicat Mixte, il s'agit aussi de poursuivre le travail engagé avec des étudiants du lycée Paul Claudel depuis quelques années et faire connaître le SCOT à un nouveau public.

Le projet est subventionné par le Conseil Régional (40%) et le Conseil Général de l'Isère (20%).

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

- **décide** de valider la participation du Syndicat Mixte au projet Energies et Territoire du LEAP pour un montant total de 1 458 euros
- **délègue** au Président la signature des documents qui s'y réfèrent
- **autorise** le Président à solliciter les subventions correspondantes (Conseil Régional 40% - Conseil Général 20%)

ADOPTÉ : à 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention..

15. Questions diverses CDRA

Pas de questions diverses.

Monsieur MENUET clôt la séance à 19h45 et remercie les personnes présentes.

HORS SEANCE : POINT SUR LA LEGALITE EN MATIERE BUDGETAIRE

1- Date de vote du compte administratif et du compte de gestion : au plus tard le 30 juin

L'article L.1612-12 du CGCT précise :

- « le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».
- « l'organe délibérant ne peut valablement délibérer sur le compte administratif s'il ne dispose pas de l'état de situation de l'exercice clos (compte de gestion) dressé par le comptable de la collectivité »
- « la délibération par laquelle l'organe délibérant approuve le compte administratif présenté par l'organe exécutif n'a pas à reprendre l'ensemble des écritures de ce compte »

2- Date de vote du budget primitif : au plus tard le 31 mars

L'article L.1612-1 du CGCT précise :

- « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. »

Mais le budget est rarement voté le 1^{er} janvier. En réalité le contenu des budgets locaux est tributaire de celui de l'Etat (montant des dotations, informations fiscales, etc...).

C'est pourquoi, la loi du 2 mars 1982 (art L.1612-1 CGCT) accorde aux collectivités locales la possibilité d'adopter leurs budgets jusqu'au 31 mars (à condition que les informations indispensables à l'établissement du budget aient été communiquées par les services de l'Etat. Lorsque le conseil municipal n'est pas en possession de ces informations au plus tard le 15 mars de l'exercice considéré, il dispose de quinze jours à compter de leur communication effective pour arrêter le budget (article L. 1612-2 du CGCT)).

L'article L.1612-2 du CGCT précise :

- « Si le budget n'est pas adopté avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 15 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'Etat dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget »

3- Ordre de vote des documents :

Selon les services de Mairie-Conseils, il n'y a pas d'ordre privilégié pour voter les documents malgré tout, la logique suivante peut être retenue :

- présentation du compte de gestion du Trésorier et vote de la délibération correspondante
- présentation du compte administratif du budget au vu du compte de gestion qui vient d'être approuvé
- annonce des résultats de clôture
- vote de la délibération du compte administratif
- affectation du résultat :
 - si la section d'investissement est excédentaire (cas du budget principal du Syndicat Mixte) : une simple phrase rajoutée dans la délibération du compte administratif suffit (par exemple « ces résultats sont reportés au budget primitif de l'année suivante »)
 - si la section d'investissement est déficitaire (cas du budget annexe du Syndicat Mixte) : une délibération spécifique doit être prise précisant l'affectation du résultat : « les conseillers syndicaux décident pour le budget primitif 2011 d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2010, soit X euros au compte 1068 pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement. La différence, soit Y euros, est reportée au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté »)
- présentation du budget primitif en précisant les reprises de résultat
- vote de la délibération du budget primitif
- présentation du montant de la participation financière des adhérents et vote de la délibération correspondante.

4- L'information transmise aux conseillers syndicaux :

L'article L.2121-12 du CGCT précise :

- « Dans les communes de 3500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal »
- « L'envoi de la note explicative de synthèse constitue une formalité substantielle qui ne peut être remplacée par la possibilité de consulter en mairie les documents relatifs à l'ordre du jour (CAA Nancy 30/09/1999) »
- « Toutefois, a été jugé que l'envoi, joint aux convocations, du projet intégral de budget et des états détaillés des emplois, dettes, créances, emprunts de la commune, peut tenir lieu de note de synthèse (CE 12/07/1995) »
- « En revanche a été considérée comme insuffisamment détaillée, une « note explicative de synthèse » ne comportant en ce qui concerne le projet de budget primitif que le montant total des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement et de la section d'investissement (CE 12/07/1995) »